



**LE NICKEL-SLN**



**Hervé CHERAMY**  
**Chef du service industrie**  
**DIMENC BP 465**  
**98845 Nouméa CEDEX**

À Nouméa, le 26 février 2026

**Objet : Visite décennale du tank TO4 - Demande de dérogation à l'épreuve hydrostatique**

Nos réf : Courrier n°PRM-858-2026

Monsieur le Chef de Service,

Nous prévoyons la visite décennale du réservoir de fuel TO4 de la SLN à partir du mois de mai 2026 pour une durée estimée de 3 mois.

Afin de permettre un nettoyage complet de cette installation, nous avons pris l'option de découper une porte d'environ 3m x 3m dans la robe.

Dans le cadre de la validation des travaux de soudage et de reprises des soudures portant sur les tôles de fond et la robe du tank, les dispositions du CODRES prévoient la réalisation d'un essai hydrostatique.

Cependant la réalisation de cet essai est difficilement envisageable compte tenu des volumes d'eau à mettre en œuvre (60 000m<sup>3</sup>) et à retraiter par des séparateurs.

En conséquence, comme l'autorise le CODRES Division 2 :2023 en sa partie CE – Section CE 2.2, nous sollicitons par la présente, votre accord pour remplacer l'épreuve hydrostatique finale par des mesures compensatoires (cf. paragraphe CE 2.2.2 à CE 2.2.5 en fonction des travaux de réparation qui pourraient être réalisés).

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mes salutations distinguées.

**A. ARCHAMBEAULT**